

BURKINA FASO

AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE



**MANUEL DES METIERS DE
L'EXPLOITANT D'AERODROME**

1^{ère} édition ; Septembre 2017



Tableau d'approbation

MAITRISE DU DOCUMENT				
Acteurs				Diffusion
Rôle	Fonction	Nom Prénom	Visa	Date
REDACTION	Chef SA ¹	Youssouf OUEDRAOGO		09/09/17
	IEEAC/SA ²	Arsène SOMA		09/09/17
VERIFICATION	DANAS ³	Hassane Ibrahim KONE		09/09/17
VALIDATION	IGQSS ⁴	Lawankilia SIA		09/09/17 (Voir Liste de diffusion contrôlée)
APPROBATION	Directeur Général P.I	Azakaria TRAORE		09/09/17
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS				
Edition	Date	Justification		
001	Septembre 2017	Création		

¹ Chef du Service Aérodrome

² Ingénieur des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile/Service Aérodrome

³ Directeur des Aérodromes de la Navigation Aérienne et de la Sécurité

⁴ Inspection Gestion Qualité Sécurité Sécurité



Liste de diffusion

Numéro de copie	Destinataire	Format
01	Directeur Général ANAC	E
02	Responsable Inspection Gestion Qualité Sécurité Sûreté	E
03	Directeur des Aérodromes de la Navigation Aérienne et de la Sûreté	E
04	Chef Service Aérodrome	P/E
05	Délégué aux Activités Aéronautiques Nationales	E
06	Représentant de l'ASECNA au Burkina Faso	E
N00	Tout inspecteur AGA (Stagiaire, Titulaire ou Principal)	E
00	Chef Cellule Informatique et Documentation	P/E

Observations :

P : Format papier

E : Format électronique

N00 : Numéro de la version neutre pour large diffusion

00 : Version originale de référence



MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME

1^{ère} Edition
Septembre 2017

Tableau des révisions



Table des matières

Tableau d'approbation	2
Liste de diffusion	3
Tableau des révisions	4
Table des matières.....	5
Chapitre 1 : Généralités.....	7
1.1 Introduction	7
1.2 Objectifs du Manuel.....	7
1.3 Cartographie des métiers	9
Chapitre 2 : Métiers techniques.....	11
2.1 Objectifs des métiers techniques.....	11
2.2 Etudes et travaux	11
2.2.1 Chargé d'études.....	11
2.2.2 Conducteur de travaux.....	14
2.2.3 Responsable Etudes et Travaux	17
2.3 Maintenance	20
2.3.1 Agent de maintenance	20
2.3.2 Technicien de maintenance	22
2.3.3 Technicien méthode	25
2.3.4 Responsable d'unité(s) de maintenance.....	27
Chapitre 3 : Métiers d'exploitation	31
3.1 Objectifs des métiers d'exploitation.....	31
3.2 Parcs et Accès.....	31
3.2.1 Agent parcs et accès.....	31
3.2.2 Responsable parcs et accès	34
3.3 Aérogare.....	36
3.3.1 Agent d'accueil et d'information.....	36
3.3.2 Agent d'exploitation aérogare	38
3.3.3 Agent de trafic aérogare	40
3.3.4 Responsable d'exploitation aérogare	42
3.4 Piste	44
3.4.1 Avitailleur.....	44
3.4.2 Agent d'exploitation de piste	46
3.4.3 Agent de trafic de piste	48
3.4.4 Agent de fret	50

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	---

3.4.5 Bagagiste	51
3.4.6 Responsable exploitation piste.....	52
Chapitre 4 : Métiers de prévention des risques	56
4.1 Objectifs des métiers prévention des risques.....	56
4.2 Sauvetage et lutte contre l'incendie	56
4.2.1 Pompier aérodrome.....	56
4.2.2 Chef manœuvre	58
4.2.3 Chef de brigade SLI.....	61
4.2.4 Technicien supérieur SLI.....	61
4.2.5 Responsable SLI.....	61
4.2.6 Agent péril Animalier	63
4.2.7 Responsable gestion de la sécurité.....	65
Chapitre 5 : Métiers environnement.....	68
5.1 Objectifs des métiers environnement.....	68
5.2 Technicien environnement (Air — Déchets — Eau — Energie).....	68
5.2.1 Missions permanentes	68
5.2.2 Domaines d'interventions	68
5.2.3 Conditions d'accès.....	68
5.2.4 Conditions de travail.....	69
5.2.5 Activités principales.....	69
5.2.6 Compétences requises	70
5.3 Responsable environnement	71
5.3.1 Missions permanentes	71
5.3.2 Domaines d'interventions	71
5.3.3 Conditions d'accès.....	71
5.3.4 Conditions de travail.....	71
5.3.5 Activités principales	71
5.3.6 Compétences requises	73



Chapitre 1 : Généralités

1.1 Introduction

Le manuel des métiers de l'exploitant d'aérodrome est élaboré dans le cadre du processus de supervision de la sécurité, de l'exploitation et de la maintenance des activités aéroportuaires. Il constitue une référence pour l'évaluation des compétences et qualifications du personnel de l'exploitant.

Le manuel permet à l'exploitant de :

- partager une connaissance approfondie de ses métiers ainsi que d'amorcer une démarche prospective de l'emploi et des métiers dans un contexte de profonde mutation ;
- pouvoir s'orienter dans les choix organisationnels et de faciliter la prise en charge concrète et réaliste des parcours professionnels de ses collaborateurs.

Il permet aussi à l'ANAC de :

- veiller à ce que les exploitants d'aérodrome emploient un personnel compétent, en nombre suffisant, pour effectuer toutes les activités critiques relatives à l'exploitation et la maintenance d'aérodrome ;
- démontrer le niveau de conformité aux exigences réglementaires des compétences du personnel de l'exploitant.

Le manuel des métiers n'est pas destiné à se substituer aux descriptions de fonctions existantes ni aux classifications. En effet, il présente des fiches métiers et non des fiches de postes.

1.2 Objectifs du Manuel

Le présent manuel a pour objectifs principaux, les points suivants :

- Avoir un outil de communication interne et externe sur les métiers des exploitants d'aérodrome ;
- Proposer un langage commun à l'ensemble des acteurs ;
- Disposer d'une base commune d'observation ;
- Aider les entreprises dans leurs démarches de compétences.

Son but est d'apporter à tous les acteurs et partenaires du secteur d'exploitation aéroportuaire, une meilleure connaissance de l'exercice des métiers.

Ce manuel constitue une base, à ajuster en fonction de la taille de l'aérodrome, de ses choix organisationnels et des niveaux de polyvalence, sur les différents postes.

Ainsi, dans les grands aérodromes, la spécialisation conduit à ce qu'une même fiche

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

métier soit répartie sur plusieurs postes, alors que dans les plus petites structures, plusieurs fiches métiers seront regroupées sur un seul poste.



	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

1.3 Cartographie des métiers

Sans être exhaustif, le tableau ci-après contient la cartographie des métiers.

TECHNIQUE	EXPLOITATION	PREVENTION DES RISQUES	ENVIRONNEMENT
DOMAINE			
ETUDES/TRAVAUX	PARC ET ACCES	SAUVETAGE ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE	ENVIRONNEMENT AEROPORTUAIRE
<ul style="list-style-type: none"> - Chargé d'études ; - Conducteur Travaux ; - Responsable Etudes et Travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Agent Parc et Accès ; - Responsable Parc et Accès ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Pompier d'aérodrome ; - Chef de Manœuvre ; - Chef de Brigade ; - Technicien Supérieur sauvetage et lutte contre l'incendie ; - Responsable Unité Sauvetage et lutte contre l'incendie ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Technicien environnement ; - Responsable environnement.
MAINTENANCE	AEROGARE	AFIS	
<ul style="list-style-type: none"> - Agent de maintenance ; - Technicien de maintenance ; - Technicien méthodes ; - Responsable d'Unité de maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> - Agent d'accueil et d'information ; - Agent d'exploitation aérogare ; - Agent de trafic aérogare; - Responsable exploitation aérogare 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<ul style="list-style-type: none"> -
	PISTE	PERIL ANIMALIER	
	<ul style="list-style-type: none"> - Avitailleur ; - Agent d'exploitation piste ; - Agent de trafic piste ; - Agent de fret ; - Bagagiste ; - Responsable d'Exploitation piste. 	<ul style="list-style-type: none"> - Agent péril animalier 	
		GESTION DE LA SECURITE	
		<ul style="list-style-type: none"> - Responsable Gestion de la Sécurité 	

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

Pour chaque métier, la fiche métier décrira au moins :

- L'intitulé ;
- La finalité et missions permanentes ;
- Les domaines d'intervention ;
- Les conditions d'accès : niveau de formation et/ou d'expérience requis ;
- Les conditions de travail ;
- Les activités principales : un ensemble de tâches qui tendent vers une même finalité constitue une activité. Les fiches métiers sont centrées essentiellement sur les activités principales ;
- Les compétences requises : ensemble de savoirs (connaissances associées), de savoir-faire (être capable de ...) et de savoir-être (aptitudes associées), mobilisés dans les situations de travail du métier.



	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

Chapitre 2 : Métiers techniques

2.1 Objectifs des métiers techniques

- Anticiper l'évolution des besoins en procédant à des études de développement et en optimisant et/ou développant les infrastructures et installations ;
- Garantir la conformité, la disponibilité et l'exploitation des infrastructures et des installations ;
- Pérenniser le patrimoine de la plateforme.

2.2 Etudes et travaux

Ensemble des métiers qui contribuent à :

- Élaborer les schémas directeurs techniques dans le cadre de la stratégie globale de développement ;
- Réaliser des études dans le domaine des infrastructures et des installations afin d'en vérifier la faisabilité technique et économique.
- Mettre à jour et rendre disponibles les documentations techniques de la plateforme.
- Planifier, réaliser et contrôler le suivi technique et financier des travaux de développement et/ou d'optimisation des infrastructures et des installations aéroportuaires, en qualité de maîtrise d'ouvrage, en coordonnant les intervenants internes et/ou externes.

Liste des métiers :

- Chargé d'études ;
- Conducteur Travaux ;
- Responsable Etudes et Travaux.

2.2.1 Chargé d'études

2.2.1.1 Missions permanentes

- Réaliser les plans et les documents techniques nécessaires à la construction des installations aéroportuaires et apporter son expertise technique dans les projets de développement de ces installations dans les domaines du Bâtiment, du Génie civil, de la Voirie et des Réseaux divers ;
- Concevoir et mettre en œuvre les études relatives au développement et/ou à l'optimisation des installations aéroportuaires.

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

2.2.1.2 Domaines d'interventions

- Bâtiment, Equipements, Infrastructures ;
- Génie Civil (GC) ;
- Voirie et Réseaux Divers (VRD) ;
- Spécificités aéronautiques (positionnement avion, ...) ;
- Structure, infrastructure, tous corps d'état ;
- Equipements spécifiques.

2.2.1.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise
 - BAC+ 2 en génie civil,
 - BAC+ 2 en bâtiment,
 - BAC+2 en architecture,
 - Ou diplôme équivalent,
- Expérience requise
 - Première expérience éventuelle en bureau d'études ;
 - Expérience significative de 2 années.
- Habilitation/permis
 - Titre de circulation.

2.2.1.4 Conditions de travail

- Travail en bureau aux horaires habituels de bureau ;
- Déplacements ponctuels sur chantiers.

2.2.1.5 Activités principales

- Activités de production
 - Modification, suivi, classement et mise à disposition de l'ensemble des plans dans tous les domaines techniques (réseaux, schémas électriques exhaustifs, gestion du patrimoine,...) ;
 - Collecte de toutes les informations nécessaires auprès des archives du patrimoine, des unités de maintenance, des chefs de projets, des entreprises extérieures ;
 - Réalisation de relevés topographiques, de cotes sur site pour l'établissement des plans ;
 - Codification et localisation de tous les équipements techniques ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- Participation à la réalisation de projets de développement des installations et infrastructures en proposant des solutions techniques et en réalisant la partie graphique des études ;
- Préparation et réalisation des plans nécessaires aux différents dossiers accompagnant le projet (plan pour dossier sécurité, ...) ;
- Déplacement sur le terrain pour le suivi de la réalisation des travaux et participation aux réunions de chantier.
- Activités de veille
 - Réalisation de la veille technologique des matériels et logiciels informatiques de CAO/DAO par les revues spécialisées et en participant aux forums et salons dans ces métiers ;
 - Réactualisation permanente de ses connaissances sur les normes de construction du bâtiment (DTU, NF, ...) et des réglementations aéronautiques (OACI, RAF, etc..).
- Elaboration des schémas directeurs de développement dans le cadre du plan stratégique de la plate-forme (développement durable, ...) ;
- Analyse fonctionnelle des demandes et rédaction de la « Spécification Fonctionnelle de Besoin » ;
- Conception des projets d'aménagement à partir du besoin, en trouvant les solutions et les compatibilités techniques y afférant et permettant d'aboutir à la faisabilité de l'opération ;
- Vérification de l'exhaustivité de la liste des paramètres nécessaires à la conception dans le programme ;
- Planification des études selon les priorités ;
- Consultation des maîtres d'œuvre extérieurs et des bureaux de contrôles ;
- Animation des réunions d'études et participation aux réunions de chantiers, en apportant des soutiens techniques ;
- Création de dossier facilitant la prise de décision au lancement de l'opération ;
- Actualisation permanente des connaissances sur les évolutions technologiques au travers de différentes lectures, visites de fournisseurs, salons, autres aérodromes ;
- Participation à l'élaboration des procédures, de la documentation et des indicateurs associés.

2.2.1.6 Compétences requises

Être capable de :

- Obtenir dans les délais des informations auprès de nombreux interlocuteurs ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Interpréter les données relatives à son domaine de compétences et contrôler leur exhaustivité ;
- Partager ses savoir-faire et ses connaissances ;
- Discerner l'information pertinente et la synthétiser pour qu'elle soit exploitable ;
- Apporter à sa hiérarchie les informations nécessaires au suivi de l'activité ;
- Suivre les évolutions relatives à son domaine de compétences et adapter en permanence ses compétences et ses connaissances ;
- Evaluer la conformité de l'exécution des travaux avec les plans ;
- Utiliser les fonctionnalités des outils informatiques de Dessins Assistés par Ordinateur (DAO) dédiés à la gestion des plans (Autocad, Microstation, ...) ;
- Maîtriser les plans architecturaux, topographiques et techniques ; Comprendre les besoins et les reformuler en langage adapté ;
- Identifier les impacts de l'opération sur l'environnement existant ;
- Elaborer des dossiers techniques et administratifs permettant la prise de décision ;
- Argumenter des propositions dans un langage adapté à ses interlocuteurs ; Sensibiliser et mobiliser les partenaires sur les différents projets ;
- Piloter une réunion en régulant les différentes interventions et en veillant à ce que l'ensemble des points de l'ordre du jour soit traité ;
- Appliquer les mécanismes de financement publics et parapublics ; Appliquer le Code des Marchés Publics ;
- Mettre en œuvre les normes de sûreté et de sécurité.

2.2.2 Conducteur de travaux

2.2.2.1 Missions permanentes

Vérifier l'application des règles et consignes du maître d'ouvrage, notamment en matière de sécurité, et veiller à la qualité des prestations en cours de réalisation pour les chantiers qui lui sont confiés.

2.2.2.2 Domaines d'interventions

- Bâtiments (menuiserie, peinture, maçonnerie, électricité, ferronnerie, ...) ;
- Courant haute et moyenne tensions (TGBT, cellule HT, TD, ...) ;
- Courants basse tension (informatique, vidéo, téléphonie, contrôle d'accès, sonorisation, ...) ;
- Electromécanique (tapis bagages, ascenseurs, escalators, ...) ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- Production d'énergie (groupes électrogènes, climatisation, ventilation, chauffage, ...);
- Informatique industrielle ;
- Infrastructures (Voirie, signalisations, parc autos, ...);
- Réseaux (eaux, assainissement, ...);
- Installations spécifiques : balisage, chaussées aéronautiques, ...

2.2.2.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise
 - Niveau Bac + 2 : technique.
- Expérience requise :
 - Expérience significative 2 ans dans la conduite de travaux.
- Habilitation / permis :
 - Permis de conduire civil correspondant à la catégorie d'engin à utiliser ;
 - Suivant les domaines d'interventions, les habilitations et permis suivants pourront être requis :
 - Habilitation électrique ;
 - Autorisation de conduire côté piste ;
 - Titre de circulation zone réservée.

2.2.2.4 Conditions de travail

En fonction du domaine d'intervention :

- Horaires adaptés à la réalisation des chantiers, éventuellement de nuit ;
- Port de vêtements de travail spécifiques et d'équipements de protection individuelle, adaptés à l'environnement (bruit, poussière, ...);
- Activité opérationnelle sur un site accueillant du public.

2.2.2.5 Activités principales

- Activités de pilotage :
 - Participation à la rédaction du cahier des charges à destination des entreprises extérieures et des fournisseurs ;
 - Contribution à la désignation des entreprises chargées de réaliser les travaux (visite de chantiers, analyse des devis et proposition de sélection).
 - Evaluation des entreprises prestataires et proposition de sélection ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Contrôle qualitatif et quantitatif des prestations jusqu'à la réception (respect des délais, règles de l'art, recherche de solutions économiques, ...);
- Intervention en cas de litige survenu avec les entreprises et rédaction du compte-rendu d'incident ;
- Contrôle permanent de la sécurité des biens et des personnes : conformité sécurité hygiène sûreté ;
- Protection nécessaire à l'environnement direct du chantier ;
- Proposition de planification et de solutions techniques pour l'élaboration du plan d'équipement ;
- Participation à la présentation de dossiers techniques ;
- Contrôle du travail effectué par les intervenants internes affectés sur les chantiers ;
- Encadrement et gestion des agents de maintenance (ou agents de travaux) en fonction des choix organisationnels ;
- Veille technologique (documentation spécialisée, forum, ...).
- Activités de gestion :
 - Alimentation des bases de données pour le suivi et l'évaluation des chantiers dont il a la charge (qualité, délais, normes réglementaires, ...);
 - Organisation et/ou animation des réunions de chantier.

2.2.2.6 Compétences requises

Être capable de :

- Discerner l'information pertinente et la synthétiser pour qu'elle soit exploitable ;
- Hiérarchiser les priorités en temps réel ;
- Délimiter et faire respecter les périmètres d'intervention ;
- Evaluer les compétences des personnes ressources ;
- Garantir l'application des procédures et de la réglementation
- Apporter à sa hiérarchie les informations nécessaires au suivi des dossiers ;
- Partager ses savoir-faire et ses connaissances ;
- Suivre les évolutions relatives à son domaine de compétences et adapter en permanence ses compétences et ses connaissances à ces évolutions ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- Piloter une réunion en régulant les différentes interventions et en veillant à ce que l'ensemble des points de l'ordre du jour soient traités ;
- Coordonner l'activité des différents intervenants ;
- Garantir la qualité et l'exécution dans les délais des travaux ;
- Adapter son comportement, son niveau de langage et son autorité aux différents acteurs ;
- Analyser les situations en temps réel et concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions appropriées à la complexité des situations ;
- Posséder des notions en législation du bâtiment et réglementation de la construction ;
- Connaître de la réglementation ERP et des plans de secours aéroportuaires ;
- Posséder des notions en gestion des contrats et réglementation en matière de marchés publics ;
- Prendre en compte les impacts environnementaux liés à son activité ;
- Appliquer les mesures de sécurité et de sûreté définies pour son domaine d'activité ;
- Connaître le langage radio et des procédures aéronautiques.

2.2.3 Responsable Etudes et Travaux

2.2.3.1 Missions permanentes

Garantir la réalisation de l'ensemble des travaux concernant les installations et infrastructures aéroportuaires et optimiser et faire évoluer les moyens humains, techniques et financiers dont il dispose.

2.2.3.2 Domaines d'interventions

- Structure, infrastructures, tous les corps d'État ;
- Equipements spécifiques.

2.2.3.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - Bac +5 : formation d'ingénieur ;
 - Ou Bac + 2 avec expérience d'au moins 7 ans.
- Expérience requise :
 - Expérience significative d'au moins 3 ans en conduite de projets et/ou bureau d'études.

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation zone réservée.

2.2.3.4 Conditions de travail

- Horaires administratifs.

2.2.3.5 Activités principales

- Activités spécifiques :
 - Contribution à l'élaboration et à l'exécution du programme d'investissements pluriannuel ;
 - Garantie de la co-activité des différents chantiers en cours ; Gestion des interfaces entre les différents projets structurants ; Affectation des moyens en fonction des priorités de chantiers ;
 - Validation des dossiers de consultation et du mode de sélection des entreprises ;
 - Garantie de la mise en œuvre de l'ensemble des opérations de réception avant mise en service opérationnelle ;
 - Communication auprès des différents acteurs de la plateforme sur l'ensemble des chantiers ;
 - Accompagnement des chefs de projets dans la réalisation des revues de projets ;
 - Organisation et animation de réunions avec la Direction, les autres services et autres aérodromes dans le cadre du pilotage et du suivi des projets ;
 - Veille technologique et réglementaire, en participant à des colloques, des séminaires.
- Activités de management :
 - Animation de l'équipe (cohésion, coordination, motivation) ;
 - Anticipation, planification et optimisation de l'activité des entités encadrées ; Assistance et conseil aux collaborateurs dans la réalisation des objectifs ;
 - Déclinaison de la stratégie en missions et objectifs pour l'entité ;
 - Définition de l'organisation de travail (procédures, circulation de l'information, systèmes de délégation,...) en fonction des fonctions, objectifs et compétences requises ;
 - Définition des besoins en matière d'effectifs et de compétences et intervention dans le processus de recrutement ;



- Définition des objectifs individuels de développement des compétences et accompagnement dans leur réalisation (formation, ...);
- Evaluation de la performance et des compétences au niveau qualitatif et quantitatif ;
- Reporting stratégique ;
 - Suivi des indicateurs stratégiques.

2.2.3.6 Compétences requises

Etre capable de :

- Analyser les situations et les ajuster en fonction du contexte ;
- Hiérarchiser les objectifs, les actions à mettre en place ;
- Prendre des décisions dans son domaine d'expertise et sur le plan managérial.
- Conduire des projets de changement ;
- Argumenter des choix pour faire adhérer les clients, les partenaires institutionnels ;
- Adapter son comportement aux individus et aux circonstances ;
- Respecter et faire respecter l'image de son entreprise ;
- Gérer les relations avec les acteurs et partenaires institutionnels ;
- Maîtriser les techniques et outils de planification, de gestion des ressources ;
- Appliquer les normes techniques spécifiques et de constructions du bâtiment, déclaration de travaux, permis de construire ;
- Appliquer le code des Marchés Publics ;
- Appliquer les mesures de sécurité et de sûreté définies pour son domaine d'activité ;
- Management :
 - Anticiper et gérer les conflits entre collaborateurs ;
 - Contribuer au développement des compétences de ses collaborateurs ;
 - Convaincre et faire adhérer ses collaborateurs ;
 - Déléguer et évaluer les missions déléguées ;
 - Garantir l'application des procédures et la réglementation en matière de sécurité, sûreté, environnement et qualité ;
 - Transmettre ses savoir-faire et ses connaissances.

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

2.3 Maintenance

Ensemble des métiers qui contribuent à :

- Superviser et optimiser le bon fonctionnement technique des infrastructures et des installations et piloter l'exploitation des installations de production et distribution d'énergies.
- Réaliser les opérations de maintenance préventive et curative et améliorer le fonctionnement de l'ensemble des installations de la plateforme aéroportuaire.

Liste des métiers :

- Agent de maintenance ;
- Technicien de maintenance ;
- Technicien méthodes ;
- Responsable d'Unité de maintenance.

2.3.1 Agent de maintenance

2.3.1.1 Missions permanentes

Réaliser des opérations courantes de maintenance préventive et curative dans différents domaines d'interventions permettant la continuité de fonctionnement nécessaire à l'exploitation de l'aérodrome.

2.3.1.2 Domaines d'interventions

- Bâtiments (tous corps d'état) ;
- Voirie, signalisations, parc autos, infrastructure en général, ...
- Réseaux fluides et énergies.
- Courant forts, courants faibles (informatique, vidéo, téléphonie, sonorisation, contrôle d'accès, systèmes de sécurité et d'information, ...) ;
- Installations techniques (escalators, ascenseurs,...) et spécifiques aéroportuaires (feux balisage, passerelle, tapis bagages, dispositifs sûreté,...) ;
- Matériel roulant.

2.3.1.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - CAP/BEP ; spécialités possibles : électrotechnique, mécanique automobile et poids lourds, métier du bâtiment (soudeur, serrurier, chaudronnier, menuisier, maçon, ...).

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- BAC Pro/BT ; spécialités possibles : génie électrique, électromécanique, maintenance.
- Expérience requise :
 - Selon le domaine d'intervention, une expérience peut être demandée.
- Habilitation / permis :
 - Permis de conduire civil correspondant à la catégorie d'engin à utiliser ;
 - Suivant les domaines d'interventions, les habilitations et permis suivants seront requis :
 - o Habilitations électriques, travail en hauteur,...
 - o Autorisation de conduite côté piste.

2.3.1.4 Conditions de travail

En fonction du domaine d'intervention :

- Horaires décalés, service de quart, 7 jours sur 7 ;
- Port de vêtements de travail spécifiques et d'équipements de protection individuelle ;
- Astreintes ;
- Activité opérationnelle sur un site accueillant du public.

2.3.1.5 Activités principales

- Réalisation des travaux de maintenance préventive et curative :
 - Sécurisation des zones de travail avant d'intervenir (respect des consignes de sécurité et sûreté) ;
 - Prise de consigne journalière ;
 - Réalisation de diagnostics dans sa spécialité ;
 - Réalisation de la maintenance corrective sur demande du supérieur hiérarchique ou du Poste de Coordination Technique ;
 - Réalisation de maintenance préventive des installations selon un planning établi par le responsable ;
 - Réalisation du nettoyage, de la remise en ordre et du rangement après les interventions sur site, dans les ateliers ou dans les véhicules ;
 - Réalisation possible d'installations ou d'aménagements ;
 - Accompagnement des entreprises sous-traitantes intervenant en zone réservée.
- Reporting / mise à jour documentaire :

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Remontée d'information auprès du responsable hiérarchique (actions réalisées, propositions d'amélioration,...) ;
- Renseignement et tenue à jour de la main courante ou de tout système informatique correspondant
- Renseignement de l'état des stocks de recharge ;
- Remontée d'information en vue de la mise à jour des schémas et des documents.

2.3.1.6 Compétences requises

Être capable de :

- Comprendre et respecter son périmètre d'intervention et d'autonomie ; Prendre en compte les contraintes d'exploitation dans ses interventions ;
- Evaluer la situation et formuler un diagnostic d'intervention ;
- Evaluer la durée de l'intervention ;
- Alerter sur les moyens nécessaires à mettre en œuvre jusqu'à la remise en route ;
- Apporter à sa hiérarchie les informations nécessaires au suivi des dossiers ;
- Appliquer les mesures de sécurité et de sûreté définies pour son domaine d'activité ;
- Se repérer géographiquement ;
- Appliquer les consignes de travail spécifiques à l'environnement aéroportuaire ;
- Communiquer et/ou informer de manière concise ;
- Connaître le langage radio et les procédures aéronautiques ;
- Maîtriser les fonctionnalités des outils informatiques spécifiques (GMAO, Gestion Technique Centralisée, ...).

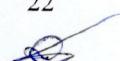
2.3.2 Technicien de maintenance

2.3.2.1 Missions permanentes

- Assurer les interventions préventives et curatives sur les équipements et bâtiments afin de garantir la continuité de fonctionnement des installations ;
- Contribuer à l'amélioration et aux modifications des équipements.

2.3.2.2 Domaines d'interventions

- Bâtiments (menuiserie, peinture, maçonnerie, électricité, ferronnerie, ...).



	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Courant forts (TGBT, cellule HT, TD, ...).
- Courants faibles (informatique, vidéo, téléphonie, contrôle d'accès, sonorisation ;
- Electromécanique (tapis bagages, ascenseurs, escalators,...).
- Production d'énergie (groupes électrogènes, climatisation, ventilation, chauffage,...)
- Informatique industrielle.
- Infrastructures (Voirie, signalisations, parc autos, ...).
- Réseaux (eaux, assainissement, ...).
- Installations spécifiques : balisage.
- Moyens généraux : véhicules, engins.

2.3.2.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - BAC Pro/BT avec expérience ou Bac +2 domaine électrique, électronique, électrotechnique, électromécanique, Télécommunication et réseaux ou informatique industrielle.
- Expérience requise :
 - Selon le domaine d'intervention, une expérience peut être demandée. Par exemple : spécialisation ou expérience en équipements terminaux ou confort climatique /fluides.
- Habilitation / permis :
 - Permis de conduire civil correspondant à la catégorie d'engin à utiliser ;
 - Suivant les domaines d'interventions :
 - Habilitation électrique ;
 - Autorisation de conduire côté piste.

2.3.2.4 Conditions de travail

- En fonction du domaine d'intervention :
 - Horaires décalés, service de quart, 7 jours sur 7 ;
 - Port de vêtements de travail spécifiques et d'équipements de protection individuelle ;
 - Astreintes ;
 - Environnement pouvant être bruyant et sale ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Activité opérationnelle sur un site accueillant du public ;
- Selon le domaine d'intervention, période de prise de poste de 6 mois.

2.3.2.5 Activités principales

- Maintenance préventive et curative :
 - Réalisation des travaux de maintenance curative avec une grande réactivité et dans de nombreux domaines d'interventions, sur appel d'un poste centralisateur ou à la demande de son supérieur ;
 - Réalisation d'un diagnostic sur les lieux de la panne ;
 - Evaluation du degré de gravité de la panne et mise en œuvre des mesures nécessaires au rétablissement de l'exploitation ;
 - Analyse de façon approfondie du fonctionnement des installations, des plans et schémas ;
 - Réalisation des travaux réguliers selon le planning préventif préétabli par son supérieur ;
 - Remise en service des installations avant la reprise de l'exploitation ;
 - Mise en œuvre des mesures de sécurité nécessaires lors de chaque intervention ;
 - Réception des nouveaux équipements et suivi de la formation de mise en service ;
 - Entretien de l'outil de travail (tri des déchets générés par son activité, nettoyage, rangement).
- Supervision et pilotage des installations :
 - Réception des demandes d'intervention et alarmes ;
 - Hiérarchisation en fonction de la criticité des interventions ;
 - Information vers le client concerné.
- Reporting :
 - Renseignement en fin de vacance des logiciels de suivi de l'état des installations et équipements ;
 - Constitution d'un historique détaillé des installations ;
 - Rédaction des rapports d'activités journaliers, des comptes rendus de panne ;
 - Information du client (interne ou externe) en direct ou via le Poste de Contrôle Technique, selon les procédures existantes.

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
---	---	--

2.3.2.6 Compétences requises

Être capable de :

- Organiser son temps en fonction du planning ;
- Comprendre et respecter son périmètre d'intervention et d'autonomie ;
- Prendre en compte les contraintes d'exploitation dans ses interventions ;
- Délimiter et faire respecter les périmètres d'intervention d'autres personnes ressources ;
- Evaluer la situation et formuler un diagnostic d'intervention ;
- Hiérarchiser les priorités en temps réel comme en temps différé ;
- Evaluer la durée de l'intervention ;
- Argumenter des propositions d'amélioration des processus et équipements ;
- Rendre compte de son intervention puis décrire le mode opératoire choisi ;
- Coordonner ses interventions avec celles de ses collègues, des sous-traitants ;
- Suivre les évolutions relatives à son domaine de compétences et adapter en permanence ses compétences et ses connaissances à ces évolutions ;
- Appliquer les règles de sécurité et de sûreté définies pour son domaine d'activité.
- Appliquer les mesures de sécurité et de sûreté définies pour son domaine d'activité ;
- Appliquer les consignes de travail spécifiques à l'environnement aéroportuaire ;
- Communiquer et/ou informer de manière concise ; Connaître les plans de secours et de leur rôle ;
- Maîtriser les fonctionnalités des outils informatiques (bureautique, DAO, supervision technique, ORGABAT, ...) ;
- Utiliser les appareillages de mesures (oscilloscope, testeur de câblage, analyseur de réseaux,...) ;
- Prendre en compte les contraintes d'exploitation dans ses interventions ; Connaître le langage radio et les procédures aéronautiques.

2.3.3 Technicien méthode

2.3.3.1 Missions permanentes

Concevoir, développer et garantir l'application des méthodes de maintenance.

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

2.3.3.2 Domaines d'interventions

Tous domaines de maintenance

2.3.3.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - BTS/DUT maintenance ou technique ;
 - Ingénieur dans le domaine de la maintenance.
- Expérience requise :
 - Expérience en maintenance industrielle ou tertiaire de 5 années minimum pour les profils Bac+2.
- Habilitation / permis :
 - Habilitation électrique (selon les domaines d'intervention) ;
 - Titre de circulation.

2.3.3.4 Conditions de travail

Astreinte possible selon l'organisation.

2.3.3.5 Activités principales

- Activités de gestion administrative et mise à disposition des bases de données :
 - Gestion et mise à jour des dossiers techniques d'équipement et des bases de données liées aux évolutions des installations existantes ou à l'intégration des nouveaux équipements ;
 - Développement, mise en œuvre de l'outil GMAO et administration de la base de données (codification, définition des règles et des accès, ...) ;
 - Gestion des budgets et des coûts prévisionnels ;
 - Contrôle de la bonne utilisation du système.
- Activités de pilotage :
 - Supervision de la planification de la maintenance préventive et de l'organisation de la maintenance curative ;
 - Supervision de l'intégration de nouveaux équipements ;
 - Diffusion des données aux différents services concernés ;
 - Etablissement des indicateurs nécessaires au pilotage du processus de maintenance.
- Activités de veille :

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Veille des prescriptions techniques et réglementaires ;
- Recherche de solutions d'amélioration des techniques de travail, de gain de coûts et de productivité ;
- Formation des équipes techniques aux outils de méthodes et aux procédures de maintenance.

2.3.3.6 Compétences requises

Être capable de :

- Analyser des données techniques ;
- Concevoir des indicateurs de pilotage ;
- Planifier et organiser une activité complexe ;
- Analyser les situations en temps réel et concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions appropriées à la complexité des situations ;
- Transmettre aux différents partenaires les savoir-faire et les informations techniques ;
- Entretenir une qualité relationnelle et une motivation au sein de l'équipe technique ;
- Dispenser de l'information technique dans un langage adapté à ses interlocuteurs et en veillant à être compris ;
- Suivre les évolutions relatives à son domaine de compétences et adapter en permanence ses compétences et ses connaissances à ces évolutions ;
- Maîtriser les fonctionnalités des outils informatiques (gestion de maintenance, bureautique, outils de planification [PERT, Gant], outils d'organisation) ;
- Appliquer les règles de sécurité et de sûreté définies pour son domaine d'activité.
- Connaître les méthodes et techniques de maintenance.

2.3.4 Responsable d'unité(s) de maintenance

2.3.4.1 Missions permanentes

Réaliser les plans et les documents techniques nécessaires à la construction des installations aéroportuaires et apporter son expertise technique dans les projets de développement de ces installations dans les domaines du Bâtiment, du Génie civil, de la Voirie et des Réseaux divers.

2.3.4.2 Domaines d'interventions

- Bâtiment, Equipements, Infrastructures ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Génie Civil (GC) ;
- Voirie et Réseaux Divers (VRD) ;
- Spécificités aéronautiques (positionnement avion, ...).

2.3.4.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - Bac +5 : formation d'ingénieur généraliste ;
 - Ou Bac + 2 (maintenance industrielle) avec expérience d'au moins 3 ans.
- Expérience requise :
 - 3 ans d'expérience dans l'encadrement d'équipe ;
- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation.

2.3.4.4 Conditions de travail

En fonction du domaine d'intervention.

2.3.4.5 Activités principales

- Activités spécifiques à la sous-famille maintenance :
 - Définition de la politique de maintenance ;
 - Validation des plans d'action ;
 - Promotion des innovations techniques ;
 - Elaboration et/ou validation des dossiers de consultation, analyse des offres et sélection des entreprises ;
 - Coordination de projets et d'activités complexes ;
 - Contrôle du respect des engagements techniques et financiers ;
 - Contrôle de l'application des règles de sécurité, sûreté et environnement ;
 - Négociation avec les clients internes et externes pour la mise en œuvre des travaux de maintenance ;
 - Communication en interne sur l'état d'avancement des opérations de maintenance ;
 - Veille technologique ;
 - Organisation des contrôles réglementaires liés à l'activité de son entité ;
 - Anticipation des moyens techniques nécessaires à l'activité.
- Activités de management

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- Animation de l'équipe (cohésion, coordination, motivation) ;
- Anticipation, planification et optimisation de l'activité des entités encadrées ; Déclinaison de la stratégie en missions et objectifs pour l'entité ;
- Définition de l'organisation de travail (procédures, circulation de l'information, systèmes de délégation,...) en fonction des fonctions, objectifs et compétences requises ;
- Définition des besoins en matière d'effectifs et de compétences et intervention dans le processus de recrutement ;
- Définition des objectifs individuels de développement des compétences et accompagnement dans leur réalisation (formation, ...) ;
- Evaluation de la performance et des compétences au niveau qualitatif et quantitatif ;
- Reporting stratégique ;
- Suivi des indicateurs stratégiques.

2.3.4.6 Compétences requises

Être capable de :

- Analyser les situations en temps réel et concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions appropriées à la complexité des situations ;
- Hiérarchiser les objectifs, les actions à mettre en place ;
- Conduire des projets de changement en utilisant les techniques de gestion de projet ;
- Adapter son comportement et son langage à la diversité des interlocuteurs et des situations ;
- Respecter et faire respecter l'image de son entreprise ;
- Maîtriser les contraintes liées aux spécificités de l'activité aéroportuaire ;
- Maîtriser les fonctionnalités des outils informatiques et des logiciels spécifiques dédiés ;
- S'exprimer en anglais courant ;
- Management :
 - Analyser et maîtriser les paramètres financiers de son activité ;
 - Anticiper et gérer les conflits entre collaborateurs ;
 - Concevoir une planification prévisionnelle ;
 - Concevoir une stratégie opérationnelle ;
 - Contribuer au développement des compétences de ses collaborateurs ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- Convaincre et faire adhérer ses collaborateurs ;
- Déléguer et évaluer les missions déléguées ;
- Evaluer les réalisations et performances individuelles et collectives ;
- Transmettre ses savoir-faire et ses connaissances.



Chapitre 3 : Métiers d'exploitation

3.1 Objectifs des métiers d'exploitation

- Satisfaire les besoins des clients (compagnies, assistants, passagers,...) en gérant, contrôlant et optimisant les prestations aéroportuaires à court et moyen terme : traitement du trafic aérien, accueil et orientation des clients ;
- Assurer des relations transversales avec l'ensemble des partenaires de l'aérodrome.

3.2 Parcs et Accès

- Ensemble des métiers qui contribuent à :
 - Faciliter l'accès et le stationnement des clients en zone publique (Taxi, bus, parking, gare routière,...) ;
 - Informer sur les services parc autos offerts ;
 - Procéder aux opérations d'encaissement.
- Liste des métiers :
 - Agent parcs et accès.
 - Responsable parcs et accès.

3.2.1 Agent parcs et accès

3.2.1.1 Missions permanentes

- Contribuer à la mise à disposition de places de stationnement dans les meilleures conditions commerciales et techniques en :
 - Assistant la clientèle ;
 - Procédant aux opérations de promotion, vente et encaissement ;
 - Pilotant les équipements de contrôle et de supervision de l'ensemble des parcs et des services annexes (surveillance, nettoyage, navette, ...).

3.2.1.2 Domaines d'interventions

- Ensemble des Parcs et Accès ;
- Poste de contrôle et supervision ;
- Zone publique aérogare.

3.2.1.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :



- Niveau Bac si possible dans les domaines commerciaux.
- Expérience requise :
 - 1 an d'expérience dans le domaine commercial.
- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation ;
 - Habilitation électrique pour non électriciens.

3.2.1.4 Conditions de travail

- Horaires décalés : 24h/24, 7j/7 ;
- Déplacements sur les parcs et aérogares ;
- Port d'uniforme.

3.2.1.5 Activités principales

- Activités commerciales :
 - Promotion, vente et encaissement des produits Parcs et Accès (tickets, billets transports publics, ...) ;
 - Fabrication et délivrance des cartes d'abonnement et édition des tickets gratuits à usage interne ;
 - Traitement des différentes exceptions d'encaissement parking (réduction, remise, gratuité) dans le strict respect des procédures en vigueur ;
 - Vérification des tickets litigieux et résolution des problèmes d'encaissement les plus courants (ticket perdu, ticket illisible, réclamations, ...) ;
 - Accueil et information (physique et/ou téléphonique) des clients des parcs automobiles (choix du parc en fonction de la demande, autres services offerts dans l'aérogare, ...) ;
 - Gestion des appels des utilisateurs à partir des bornes Entrée et Sortie et encaiseurs automatiques.
- Activités de supervision :
 - Surveillance du bon fonctionnement des installations et équipements (diagnostic des pannes et anticipation sur l'état du matériel) ;
 - Contrôle de la disponibilité des places et orientation des clients ;
 - Vérification et adaptation de la signalétique dynamique et de la signalisation routière ;
 - Anticipation et traitement des problèmes de circulation des entrées et des sorties, des voies d'accès ;



	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Interprétation des alarmes et pré-alarmes signalées par le poste de contrôle en vue de traiter ou faire traiter l'incident ;
- Supervision des activités annexes aux parcs (nettoyage, navette, surveillance, ...)
- Suivi de l'approvisionnement en consommables.
- Activités d'intervention et de maintenance :
 - Contrôle du respect du règlement des parcs et voiries (PMR, stationnement gênant, ...);
 - Intervention de maintenance de premier niveau sur les équipements (tickets, barrière bloquée, ...);
 - Réapprovisionnement en consommables ;
 - Analyse de défaillances et rapport d'incidents nécessitant une intervention de la maintenance ;
 - Prévention des risques (balisage travaux, incidents sur voiries, ...).
- Activités de Reporting :
 - Mise à jour informatique des listings et des tableaux de bord ;
 - Mise à jour de la main courante (transmission entre collègues et remontée d'information vers la hiérarchie) ;
 - Tenue de caisse.

3.2.1.6 Compétences requises

Être capable de :

- Répondre aux besoins des clients en appliquant les normes et procédures en vigueur ;
- Adapter son comportement et son langage à la diversité des interlocuteurs et des situations ;
- Gérer des situations conflictuelles dans les limites de ses responsabilités ;
- Analyser l'état des équipements et garantir leur approvisionnement en consommables ;
- Garantir la fiabilité des opérations comptables de sa vacation ;
- Comprendre et respecter son périmètre d'intervention et d'autonomie ;
- Etre réactif et faire intervenir les bonnes personnes en cas de doute ou d'incident dépassant son champ de responsabilité ;
- Relier son action à celle des membres de l'équipe ;
- Maîtriser les systèmes d'information dédiés ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
---	---	--

- Réaliser des travaux de maintenance de premier niveau.

3.2.2 Responsable parcs et accès

3.2.2.1 Missions permanentes

- Garantir la qualité de l'exploitation des Parcs et Accès en :
 - Définissant et organisant les moyens humains et matériels nécessaires à la production ;
 - Contrôlant la conformité et la qualité des services.

3.2.2.2 Domaines d'interventions

- Ensemble des Parcs et Accès ;
- Poste de contrôle ;
- Zone publique aérogare.

3.2.2.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - Bac + 2 : commercial, gestion.
- Expérience requise :
 - Au moins 2 ans d'expérience en exploitation et en management d'équipes opérationnelles, type gestion d'un centre de profit avec maîtrise des éléments budgétaires.
- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation.

3.2.2.4 Conditions de travail

Déplacements sur les parcs, voiries et aérogares.

3.2.2.5 Activités principales

- Activités de pilotage et gestion :
 - Conduite des dossiers d'appel d'offre et choix des entreprises ;
 - Contrôle des indicateurs de productivité, des indicateurs qualité et des ratios budgétaires ;
 - Définition de la politique de sécurisation des recettes ;
 - Définition de la signalétique permanente et provisoire en liaison avec les services concernés ;
 - Mise en place de la politique de sécurisation des aires de stationnement ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Veille technique et qualitative sur l'évolution de l'activité (produits, installations, service client, ...) ;
- Mise en application et suivi de la démarche de certification pour les activités sous sa responsabilité ;
- Supervision de l'intégration des exigences environnementales dans toutes les activités et projets.
- Activités de management
 - Animation de l'équipe (cohésion, coordination, motivation) ;
 - Anticipation, planification et optimisation de l'activité des entités encadrées ; Déclinaison de la stratégie en missions et objectifs pour l'entité ;
 - Définition de l'organisation de travail (procédures, circulation de l'information, systèmes de délégation, ...) selon les fonctions, objectifs et compétences requises ;
 - Définition des besoins en matière d'effectifs et de compétences et intervention dans le processus de recrutement ;
 - Définition des objectifs individuels de développement des compétences et accompagnement dans leur réalisation (formation, ...) ;
 - Evaluation de la performance et des compétences au niveau qualitatif et quantitatif ;
 - Reporting stratégique ;
 - Suivi des indicateurs stratégiques.

3.2.2.6 Compétences requises

Être capable de :

- Mener une négociation commerciale ;
- Analyser les situations en temps réel, concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions appropriées à la complexité des situations ;
- Conduire des projets de changement en utilisant les techniques de gestion de projet ;
- Hiérarchiser les objectifs, les actions à mettre en place ;
- Créer, entretenir et développer un réseau relationnel ;
- Respecter et faire respecter l'image de son entreprise ;
- Maîtriser les systèmes d'information dédiés.
- Management :
 - Analyser et maîtriser les paramètres financiers de son activité ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- Concevoir une organisation de travail efficace ;
- Concevoir une stratégie opérationnelle ;
- Contribuer au développement des compétences de ses collaborateurs ;
- Convaincre et faire adhérer ses collaborateurs ;
- Evaluer l'activité à partir des différents indicateurs et en garantir la performance ;
- Evaluer les réalisations et performances individuelles et collectives ;
- Garantir l'application des procédures et la réglementation en matière de sécurité, sûreté, environnement et qualité.

3.3 Aérogare

Ensemble des métiers qui contribuent à :

- Gérer et optimiser l'affectation des ressources pour traiter le trafic à court et moyen terme ;
- Diffuser une information aéronautique aux différents interlocuteurs ;
- Traiter les relations avec les clients et les partenaires (compagnies, assistants, aviation civile, PAF, douanes, ...) ;
- Accueillir, orienter et informer le public sur les services aéroportuaires ;
- Assister les compagnies aériennes en aérogare.

Liste des métiers

- Agent d'accueil et d'information ;
- Agent d'exploitation aérogare ;
- Agent de trafic aérogare ;
- Responsable d'exploitation aérogare.

3.3.1 Agent d'accueil et d'information

3.3.1.1 Missions permanentes

Garantir un accueil physique et téléphonique de qualité en l'adaptant à la diversité des clients et de leurs attentes et dans le respect des normes et procédures en vigueur.

3.3.1.2 Domaines d'interventions

- Ensemble des installations ;
- Plusieurs points d'accueil séparés géographiquement.

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

3.3.1.3 *Conditions d'accès*

- Formation initiale requise :
 - BAC si possible dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie.
- Expérience requise :
 - Pas d'expérience exigée.
- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation.

3.3.1.4 *Conditions de travail*

- Horaires décalés ;
- Port d'uniforme.

3.3.1.5 *Activités principales*

- Activités d'accueil et d'information :
 - Accueil, information et orientation des clients pour des demandes d'information de nature aéronautique et touristique ;
 - Réception et orientation des appels téléphoniques ;
 - Diffusion des annonces micro ;
 - Prise en charge et traitement des réclamations clients en temps réel ;
 - Traitement et suivi des demandes spécifiques : affectation des salles de réunion et du matériel nécessaire,... ;
 - Accueil personnalisé et accompagnement de certains passagers VIP.
- Activités liées à l'organisation du service accueil et information :
 - Transmission des consignes à l'équipe de relève ;
 - Intervention en tant que de besoin pour garantir le bon état de certains équipements liés à l'accueil et à l'information du client (salons, panneaux d'affichage, ...) ;
 - Application des consignes relatives aux situations de crise ;
 - Actualisation permanente de la connaissance des évolutions des infrastructures, des services, des différentes documentations économiques et touristiques de la région ;
 - Gestion des stocks de documentation touristique.

3.3.1.6 *Compétences requises*

Être capable de :

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Adapter son comportement et son langage à la diversité des interlocuteurs et des situations ;
- Adapter sa disponibilité et sa réactivité au flux de demandes de sources variées et aléatoires ;
- Analyser la demande et discerner les priorités ;
- Adapter son comportement lors d'évènements imprévus ;
- Etre attentif aux évolutions des équipements et des infrastructures ; Travailler en équipe ;
- Répondre à la demande du client en préservant l'intérêt du client et de l'entreprise ;
- Evaluer les situations qui nécessitent l'intervention de la hiérarchie ou de toute autre autorité ;
- S'exprimer en anglais courant dans le cadre de relation d'accueil et d'information ;
- Maîtriser les systèmes d'information dédiés.

3.3.2 Agent d'exploitation aérogare

3.3.2.1 Missions permanentes

Contrôler la bonne marche des équipements et services mis à disposition des clients dans l'aérogare.

3.3.2.2 Domaines d'interventions

Ensemble des installations et services de l'aérogare.

3.3.2.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - Niveau Bac.
- Expérience requise :
 - Pas d'expérience exigée.
- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation.

3.3.2.4 Conditions de travail

- Horaires décalés ;
- Contact public permanent ;
- Port d'uniforme.

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

3.3.2.5 Activités principales

- Vérification de la disponibilité permanente des équipements et de la propreté de l'aérogare ;
- Contrôle du respect de l'affectation des ressources en zone réservée et en zone publique ;
- Remontée d'information en temps réel auprès des services internes ;
- Gestion des flux passagers ;
- Information auprès des clients ;
- Mise à disposition de chariots à bagages pour les clients avec un contrôle de la disponibilité et de la répartition ;
- Mise en œuvre, en cas de situation de crise, des mesures nécessaires définies pour son activité ;
- Suivi et mise à jour du cahier de consignes ;
- Selon l'organisation : Recueil et enregistrement des objets trouvés.

3.3.2.6 Compétences requises

Être capable de :

- Adapter son comportement et son langage à la diversité des interlocuteurs et des situations ;
- Analyser la demande et discerner les priorités ;
- Adapter sa disponibilité et sa réactivité au flux de demandes de sources variées et aléatoires ;
- S'adapter aux aléas du trafic et aux évènements imprévus ;
- Comprendre et respecter son périmètre d'intervention et d'autonomie ; Etre attentif aux évolutions des équipements et des infrastructures ;
- Discerner l'information pertinente et la synthétiser pour qu'elle soit exploitable ;
- Travailler en équipe ;
- Connaître l'aérogare et son environnement ;
- Appliquer les mesures de sûreté et de sécurité définies pour son domaine d'activité. ;
- Connaître et utiliser l'outil informatique ; S'exprimer en anglais courant.

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

3.3.3 Agent de trafic aérogare

3.3.3.1 Missions permanentes

Préparer les vols, coordonner les intervenants autour de l'avion lors de l'escale pour garantir le départ à l'heure du vol, établir le devis de masse, dans le respect des règles du transport aérien, de sécurité, sûreté et de la qualité du service.

3.3.3.2 Domaines d'interventions

Aérogare, piste.

3.3.3.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - Niveau Bac à Bac + 2 ou équivalent (DUT Logistique, Agent d'exploitation) ;
- Expérience requise :
 - 2 ans d'expérience dans les métiers de l'exploitation.
- Habilitation / permis :
 - Titre d'accès et de circulation sur les aérodromes ;
 - Qualification Opérations aérodromes ;
 - Formation complémentaire marchandises dangereuses.
- Connaissances requises ou à acquérir :
 - Connaissance du secteur aéronautique, du transport aérien et des contraintes aéroportuaires ;
 - Connaissance des techniques de centrage de l'avion, de devis de masse ;
 - Connaissance de la phraséologie aérodromes.

3.3.3.4 Conditions de travail

- Possibilité de travailler en horaires décalés : 24h/24, 7j/7 ;
- Vêtements et équipement de protection individuelle.

3.3.3.5 Activités principales

- Activités de coordination et traitement de l'escale :
 - Etablissement du devis de masse et de centrage et validation auprès du commandant de bord ;
 - Préparation du vol à traiter : vérification de la présence des équipes chargées du traitement de l'escale ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- Coordination dans le temps des différentes activités de chaque intervenant ;
- Gestion de l'interface avec les services opérationnels de la compagnie, le personnel navigant et les différents intervenants ;
- Information de l'équipe piste des conditions de traitement de l'escale ;
- Communication avec le Commandant de bord sur les particularités du vol ;
- Vérification des normes de sécurité/sûreté ;
- Identification et détermination des retards ;
- Analyse et diffusion des données « arrivée » ;
- Emission des messages « départ ».
- activités documentaires :
 - Contrôle des documents d'arrivée ;
 - Rédaction des compte-rendus, en particulier en cas d'anomalies (retard, irrégularités, ...) ;
 - Collecte des informations prévisionnelles relatives au chargement de l'avion ;
 - Emission et signature d'un état de charge définitif ;
 - Constitution, classement et archivage du dossier de vol.

3.3.3.6 Compétences requises

Être capable de :

- Adapter son comportement et son langage à la diversité des interlocuteurs et des situations ;
- Apporter le meilleur service aux passagers ;
- Gérer les situations dégradées dans les limites de ses responsabilités ;
- Se conformer aux normes techniques et légales propres à chaque aéronef ;
- Intégrer simultanément de nombreuses informations ;
- Garantir l'application des procédures et de la réglementation en matière de sécurité et de sûreté ;
- Optimiser les ressources en moyens matériels et humains ;
- Analyser les situations en temps réel et concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions appropriées à la complexité des situations ;
- S'exprimer en anglais courant ;



	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Utiliser les fonctionnalités des outils informatiques dédiés (Gaétan, Amadeus, World tracer, Alpha 3, ...).

3.3.4 Responsable d'exploitation aérogare

3.3.4.1 Missions permanentes

Garantir la satisfaction des clients dans le respect des règles de qualité, de sécurité et de sûreté en :

- Contrôlant l'attribution équitable des installations terminales et des équipements de l'aérogare ;
- Veillant au bon fonctionnement des installations terminales ; Assurant la bonne circulation de l'information ;
- Supervisant les équipes.

3.3.4.2 Domaines d'interventions

Ensemble des installations aéroportuaires situées en aérogare.

3.3.4.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - BAC + 2 avec expérience en milieu aéroportuaire à BAC + 4 éventuellement dans les domaines de la logistique ou équivalents ;
- Expérience requise :
 - Expérience de management d'une équipe opérationnelle de 1 à 3 ans.
- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation ;
 - Autorisation de conduire côté piste.

3.3.4.4 Conditions de travail

Horaires décalés possible : 24h/24, 7j/7.

3.3.4.5 Activités principales

- Activités liées au contrôle de l'affectation des ressources et de l'exploitation de l'aérogare :
 - Pilotage de la planification des ressources aéroportuaires de l'aérogare à moyen terme (salles d'embarquements, banques d'enregistrement, tapis livraison bagages) ;
 - Contrôle de la gestion des flux ;
 - Contrôle réglementaire sur l'ensemble des installations côté aérogare ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Déclenchement et suivi des plans de crise pour les activités sous sa responsabilité ;
- Contrôle des moyens de diffusion de l'information (affichage des vols, ...) ;
- Traitement des litiges ;
- Supervision de la saisie des paramètres de facturation et de statistique.
- Activités de management :
 - Animation de l'équipe (cohésion, coordination, motivation) ;
 - Anticipation, planification et optimisation de l'activité des entités encadrées ; Assistance et conseil aux collaborateurs dans la réalisation des objectifs ;
 - Déclinaison de la stratégie en missions et objectifs pour l'entité ;
 - Définition de l'organisation de travail (procédures, circulation de l'information, systèmes de délégation,...) en fonction des fonctions, objectifs et compétences requises ;
 - Définition des besoins en matière d'effectifs et de compétences et intervention dans le processus de recrutement ;
 - Définition des objectifs individuels de développement des compétences et accompagnement dans leur réalisation (formation, ...) ;
 - Evaluation de la performance et des compétences au niveau qualitatif et quantitatif ;
 - Reporting stratégique ;
 - Suivi des indicateurs stratégiques.

3.3.4.6 Compétences requises

Être capable de :

- Analyser les situations en temps réel et concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions appropriées à la complexité des situations ;
- Hiérarchiser les objectifs, les actions à mettre en place ;
- Conduire des projets de changement en utilisant les techniques de gestion de projet ;
- Adapter son comportement et son langage à la diversité des interlocuteurs et des situations ;
- Maîtriser l'outil informatique et les logiciels spécifiques dédiés à l'activité ; S'exprimer en anglais courant ;
- Maîtriser les systèmes d'information dédiés.
- Management :



	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Analyser et maîtriser les paramètres financiers de son activité ;
- Anticiper et gérer les conflits entre collaborateurs ;
- Concevoir une gestion prévisionnelle ;
- Concevoir une stratégie opérationnelle ;
- Contribuer au développement des compétences de ses collaborateurs ;
- Convaincre et faire adhérer ses collaborateurs ;
- Evaluer l'activité à partir des différents indicateurs et en garantir la performance ;
- Evaluer les réalisations et performances individuelles et collectives ;
- Garantir l'application des procédures et la réglementation en matière de sécurité, sûreté, environnement et qualité ;
- Transmettre ses savoir-faire et ses connaissances.

3.4 Piste

Ensemble des métiers qui contribuent à :

- Gérer et optimiser l'affectation des ressources pour traiter le trafic à court et moyen terme ;
- Diffuser une information aéronautique aux différents interlocuteurs ;
- Traiter les relations avec les clients et les partenaires (compagnies, assistants, aviation civile, ...) ;
- Assister les compagnies aériennes en piste.

Liste des métiers

- Avitailleur ;
- Agent d'exploitation piste ;
- Agent de trafic piste ;
- Agent de fret ;
- Bagagiste ;
- Responsable d'exploitation piste.

3.4.1 Avitailleur

3.4.1.1 Missions permanentes

Avitailler les aéronefs en carburant dans le respect des consignes et des procédures en vigueur (sécurité, qualité, environnement, ...).

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

3.4.1.2 Domaines d'interventions

Ensemble des installations et services côté piste.

3.4.1.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise : Niveau Bac.
- Expérience requise :
- Pas d'expérience requise.
- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation zone réservée ;
 - Autorisation de conduire côté piste ;
 - Certificat de formation transport matières dangereuses APTH (transport citerne) ;

3.4.1.4 Conditions de travail

- Horaires décalés : 24h/24, 7j/7 ;
- Ambiance sonore élevée ;
- Port de tenue de sécurité.

3.4.1.5 Activités principales

- Activités opérationnelles :
 - Contrôle qualitatif et quantitatif des produits dès leur arrivée sur le site, et à chaque manipulation jusqu'à la livraison au client ;
 - Dépotage des livraisons conformément aux procédures en vigueur ;
 - Remplissage des camions ;
 - Avitaillement et reprise de carburant sur aéronef ;
 - Contrôle et entretien du dépôt de carburant (purge, densité, température, détection d'eau, ...) ;
 - Entretien et nettoyage journalier des installations, des locaux et des véhicules;
 - Contrôle hebdomadaire des effluents (protection des eaux).
 - Mise en œuvre en cas de situation de crise des mesures nécessaires définies pour son activité.
- Activité de gestion et de saisie :
 - Mise à jour informatique des données comptables de vente et de stockage ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- Gestion des stocks de carburant des véhicules et des cuves ;
- Evaluation des stocks et déclenchement des réapprovisionnements ;
- Mise à jour du cahier de consignes et suivi.
- Selon l'organisation :
 - Facturation et encaissement des livraisons dans le respect des régimes de taxation aéroportuaire, douanière et fiscale en fonction du client et du type de vol.

3.4.1.6 Compétences requises

Être capable de :

- Appliquer les règles et procédures de sécurité, qualité et environnement ;
- Garantir les prestations dans le respect du service client ;
- Réagir et s'adapter aux aléas du trafic et aux événements imprévus ;
- Définir les indicateurs pertinents pour l'évaluation des ressources ;
- Comprendre et respecter son périmètre d'intervention et d'autonomie ;
- Discerner l'information pertinente et la synthétiser pour qu'elle soit exploitable ;
- Utiliser les fonctionnalités des outils informatiques dédiés ;
- S'exprimer en anglais courant.

3.4.2 Agent d'exploitation de piste

3.4.2.1 Missions permanentes

Contrôler la bonne marche des équipements et services mis à disposition des clients côté piste.

3.4.2.2 Domaines d'interventions

Ensemble des installations et services côté pistes.

3.4.2.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - Niveau Bac.
- Expérience requise :
 - Pas d'expérience spécifique exigée.
- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
---	---	--------------------------------

- Autorisation de conduire côté piste.

3.4.2.4 Conditions de travail

- Horaires décalés 24h/24, 7j/7 ;
- Ambiance sonore élevée ;
- Déplacements sur l'aire de trafic ;
- Port de tenue de sécurité.

3.4.2.5 Activités principales

- Vérification de la disponibilité permanente des équipements et de la propreté de la partie piste ;
- Inspection des aires de trafic;
- Contrôle de l'affectation des ressources côté piste;
- Remontée d'information en temps réel auprès des services internes;
- Contrôle de l'application des exigences de la norme environnementale dans les activités quotidiennes du poste ;
- Contrôle de l'application des règles de sécurité en piste autres que le SLIA;
- Contrôle du respect des exigences réglementaires liées aux activités pistes;
- Participation à la mise en œuvre des mesures nécessaires en cas de situation de crise;
- Mise à jour du cahier de consignes et suivi.

3.4.2.6 Compétences requises

Être capable de :

- Adapter sa disponibilité et sa réactivité au flux de demandes de sources variées et aléatoires ;
- Analyser la demande et discerner les priorités;
- S'adapter aux aléas du trafic et aux événements imprévus;
- Comprendre et respecter son périmètre d'intervention et d'autonomie;
- Etre attentif et prendre en compte les évolutions impactant son domaine d'activité;
- Discerner l'information pertinente et la synthétiser pour qu'elle soit exploitable;
- Travailler en équipe;
- Garantir l'affectation des ressources piste conformément aux prévisions;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Garantir la disponibilité des équipements;
- Utiliser les fonctionnalités des outils informatiques dédiés;
- S'exprimer en anglais courant.

3.4.3 Agent de trafic de piste

3.4.3.1 Missions permanentes

Préparer les vols, coordonner les intervenants autour de l'avion lors de l'escale pour garantir le départ à l'heure du vol, établir le devis de masse, dans le respect des règles du transport aérien, de sécurité, sûreté et de la qualité du service.

3.4.3.2 Domaines d'interventions

Aérogare, piste.

3.4.3.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - Niveau Bac à Bac + 2 ou équivalent en logistique, agent d'exploitation;
- Expérience requise :
 - Expérience professionnelle souhaitée de 2 ans dans les métiers de l'exploitation ;
- Habilitation / permis :
 - Titre d'accès et de circulation sur les aérodromes;
 - Qualification Opérations aéroportuaires ;
 - Formation complémentaire marchandises dangereuses.
- Connaissances requises ou à acquérir de :
 - Connaissance du secteur aéronautique, du transport aérien et des contraintes aéroportuaires.
 - Connaissance des techniques de centrage de l'avion, de devis de masse;
 - Connaissance de la phraséologie aérodromes.

3.4.3.4 Conditions de travail

- Possibilité de travailler en horaires décalés : 24h/24, 7j/7;
- Vêtements et équipement de protection individuelle.

3.4.3.5 Activités principales

- Activités de coordination et traitement de l'escale :

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
---	---	--

- Etablissement du devis de masse et de centrage et validation auprès du commandant de bord;
- Préparation du vol à traiter : vérification de la présence des équipes chargées du traitement de l'escale;
- Coordination dans le temps des différentes activités de chaque intervenant;
- Gestion de l'interface avec les services opérationnels de la compagnie, le personnel navigant et les différents intervenants ;
- Information de l'équipe piste des conditions de traitement de l'escale;
- Communication avec le Commandant de bord sur les particularités du vol;
- Vérification des normes de sécurité/sûreté;
- Identification et détermination des retards;
- Analyse et diffusion des données « arrivée »;
- Emission des messages « départ ».
- Activités documentaires :
 - Contrôle des documents d'arrivée;
 - Rédaction des comptes-rendus, en particulier en cas d'anomalies (retard, irrégularités, ...);
 - Collecte des informations prévisionnelles relatives au chargement de l'avion;
 - Emission et signature d'un état de charge définitif;
 - Constitution, classement et archivage du dossier de vol.

3.4.3.6 Compétences requises

Être capable de :

- Adapter son comportement et son langage à la diversité des interlocuteurs et des situations ;
- Apporter le meilleur service aux passagers ;
- Gérer les situations dégradées dans les limites de ses responsabilités ;
- Se conformer aux normes techniques et légales propres à chaque aéronef ;
- Intégrer simultanément de nombreuses informations ;
- Garantir l'application des procédures et de la réglementation en matière de sécurité et de sûreté ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Optimiser les ressources en moyens matériels et humains ;
- Analyser les situations en temps réel et concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions appropriées à la complexité des situations ;
- S'exprimer en anglais courant ;
- Utiliser les fonctionnalités des outils informatiques dédiés (Gaétan, Amadeus, World tracer, Alpha 3, ...).

3.4.4 Agent de fret

3.4.4.1 Missions permanentes

Assurer toutes les opérations d'assistance en escale de fret aérien, manutention et traitement documentaire, dans le respect du cadre légal et en application du cahier des charges des compagnies aériennes.

3.4.4.2 Domaines d'interventions

Piste, zones de livraison et de réception des bagages.

3.4.4.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - BEPC à BAC.
- Expérience requise :
 - Expérience de 2 ans dans le transport.
- Habilitation / permis :
 - Autorisation de conduire côté piste.

3.4.4.4 Conditions de travail

- Horaires décalés : 24h/24, 7j/7.
- Vêtements spécifiques et équipement de protection individuelle.

3.4.4.5 Activités principales

- Activités de réception et contrôle fret :
 - Réception et manutention du fret ;
 - Contrôle du poids des colis et de sa compatibilité avec avion affecté ;
 - Vérification de la conformité des marchandises dangereuses avec la réglementation et le cahier des charges de la compagnie aérienne;
 - Préparation des départs;
 - Gestion des imports et du déchargement magasin;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
---	---	--------------------------------

- Inventaire du magasin import une fois par semaine.
- Activités de gestion documentaire fret départ et arrivée :
 - Emission des LTA (lettre transport aérien) pour le compte de compagnies et encaissement des frais;
 - Transmission des documents aux douanes selon nature du fret;
 - Constitution du dossier compte-rendu départ du vol (copie du manifeste, copie de la LCF signée et si nécessaire copie NOTOC pour fret à particularités);
 - Information des destinataires lors de l'arrivée des expéditions;
 - Encaissement des frais notifiés sur la LTA;
 - Remise du fret au client;
 - Etablissement d'un constat en cas d'expéditions incomplètes ou colis ouvert.

3.4.4.6 Compétences requises

Être capable de :

- Prendre en charge des opérations d'enlèvement, d'acheminement et de distribution des marchandises en attachant une attention particulière au respect du colis ;
- Remplir ou contrôler l'établissement des documents et formulaires liés au contrat de transport et à l'affrètement ;
- Mettre en application la réglementation aérienne et les procédures fret des compagnies ;
- Respecter et faire respecter l'application des procédures et de la réglementation en matière de sécurité et de sûreté ;
- Maîtriser les fonctionnalités des outils informatiques dédiés ;
- S'exprimer en anglais courant.

3.4.5 Bagagiste

3.4.5.1 Missions permanentes

Assurer les opérations de manutention des bagages.

3.4.5.2 Domaines d'interventions

Piste, zones de livraison et de réception des bagages.

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

3.4.5.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - Niveau CAP ou BEPC.
- Expérience requise :
 - Pas d'expérience spécifique.
- Habilitation/permis :
 - Autorisation de conduire côté piste.

3.4.5.4 Conditions de travail

- Horaires décalés : 24h/24, 7j/7 ;
- Vêtements et équipement de protection individuelle.

3.4.5.5 Activités principales

- Prise en charge des bagages ;
- Identification des codes escales ;
- Tri des bagages par destination dans les galeries ;
- Ordonnancement du stockage ;
- Conduite sur piste de chariots porte-bagages ;
- Chargement et déchargement des bagages dans les aéronefs.

3.4.5.6 Compétences requises

Être capable de :

- Porter, charger et décharger les marchandises ou produits en portant une attention particulière au respect du colis ;
- Respecter les consignes de sécurité relatives aux produits manipulés et à l'environnement de travail ;
- Adapter les conditions de manipulation aux différents produits ;
- Organiser le rangement des produits en fonction de l'espace disponible et des conditionnements.

3.4.6 Responsable exploitation piste

3.4.6.1 Missions permanentes

Garantir la satisfaction des clients dans le respect des règles de qualité, sécurité, sûreté et environnement en :

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Contrôlant la planification et l'attribution équitable des installations et équipements en piste ;
- Veillant au bon fonctionnement des installations et équipements en piste ; Assurant la bonne circulation de l'information ;
- Supervisant les équipes.

3.4.6.2 Domaines d'interventions

Ensemble des installations aéroportuaires situées en piste.

3.4.6.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - BAC + 2 avec expérience en milieu aéroportuaire à BAC +4.
- Expérience requise :
 - Expérience de management d'une équipe opérationnelle.
- Habilitation / permis :
 - Autorisation de conduire côté piste.

3.4.6.4 Conditions de travail

Horaires décalés 24h/24, 7j/7.

3.4.6.5 Activités principales

- Activités spécifiques liées au contrôle de l'affectation des ressources côté piste :
 - Pilotage de la planification des ressources aéroportuaires piste à moyen terme (aires de stationnement, aires de trafic, passerelles, ...);
 - Contrôle de la gestion des flux avions ;
 - Contrôle réglementaire sur l'ensemble des installations et véhicules côté piste ;
 - Déclenchement et suivi des plans de crise pour les activités sous sa responsabilité ;
 - Contrôle des moyens de diffusion de l'information ;
 - Organisation des contrôles réglementaires liés à l'activité de son entité ;
 - Anticipation des moyens techniques nécessaires à l'activité ;
 - Traitement des litiges ;
 - Supervision de la saisie des paramètres de facturation et de statistique.
- Activités de management :

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- Animation de l'équipe (cohésion, coordination, motivation) ;
- Anticipation, planification et optimisation de l'activité des entités encadrées ; Assistance et conseil aux collaborateurs dans la réalisation des objectifs ;
- Définition de l'organisation de travail (procédures, circulation de l'information, systèmes de délégation, ...) en fonction des fonctions, objectifs et compétences requises ;
- Définition des besoins en matière d'effectifs et de compétences et intervention dans le processus de recrutement ;
- Définition des objectifs individuels de développement des compétences et accompagnement dans leur réalisation (formation, ...) ;
- Evaluation de la performance et des compétences au niveau qualitatif et quantitatif ;
- Garantir l'application des procédures et de la réglementation en matière de sécurité, sûreté, environnement et qualité.

3.4.6.6 Compétences requises

Être capable de :

- Analyser les situations en temps réel et concevoir, mettre en oeuvre et évaluer les actions appropriées à la complexité des situations ;
- Hiérarchiser les objectifs, les actions à mettre en place ;
- Conduire des projets de changement en utilisant les techniques de gestion de projet ;
- Adapter son comportement et son langage à la diversité des interlocuteurs et des situations ;
- Maîtriser l'outil informatique et les logiciels spécifiques dédiés à l'activité ;
- S'exprimer en anglais courant ;
- Maîtriser les systèmes d'information dédiés.
- Management :
 - Anticiper et gérer les conflits entre collaborateurs;
 - Concevoir une organisation de travail efficace;
 - Concevoir une planification prévisionnelle;
 - Concevoir une stratégie opérationnelle ;
 - Contribuer au développement des compétences de ses collaborateurs ;
 - Convaincre et faire adhérer ses collaborateurs ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- Evaluer l'activité à partir des différents indicateurs et en garantir la performance;
- Evaluer les réalisations et performances individuelles et collectives;
- Garantir l'application des procédures et la réglementation en matière de sécurité, sûreté, environnement et qualité ;
- Transmettre ses savoir-faire et ses connaissances.



	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

Chapitre 4 : Métiers de prévention des risques

4.1 Objectifs des métiers prévention des risques

- Intégrer, par une démarche prospective, la maîtrise des risques dans toutes les activités et le plus en amont possible ;
- Gérer le risque dans l'ensemble des activités (sécurité du trafic aérien, risques environnementaux) en application avec la réglementation, en intégrant la dimension économique et les objectifs de facilitation.
- Garantir l'efficacité et l'amélioration des mesures prises ;
- Développer la concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

4.2 Sauvetage et lutte contre l'incendie

Ensemble des métiers qui contribuent à :

- Organiser au quotidien la sécurité des personnes et des biens de la plateforme aéronautique (prévention et intervention).

Liste des métiers :

- Pompier d'Aérodrome ;
- Chef de Manœuvre ;
- Chef de Brigade ;
- Technicien Supérieur Sauvetage et Lutte contre L'incendie ;
- Responsable Unité Sauvetage et Lutte contre L'incendie ;

4.2.1 Pompier aérodrome

4.2.1.1 Missions permanentes

Assurer le secours, la protection et la prévention contre les incidents et accidents menaçant la sécurité des personnes et des biens (aéronefs et leur environnement).

4.2.1.2 Domaines d'interventions

Zone d'aérodrome et zone voisine d'aérodrome (ZA et ZVA).

4.2.1.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - Niveau BEPC-BAC ou équivalent en expérience professionnelle ;
 - Diplôme de pompier d'aérodrome ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Expérience requise :
 - Pompier volontaire et/ou professionnel et/ou militaire.
- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation toutes zones ;
 - Permis Poids Lourds C ;
 - Aptitudes médicales validées par un médecin habilité.

4.2.1.4 Conditions de travail

- Horaires décalés avec gardes de nuit y compris les week-ends et jours fériés ;
- Port d'uniforme ou tenue spécialisée ;
- Ambiance sonore élevée.

4.2.1.5 Activités principales

- Activités d'intervention d'urgence, sous l'autorité du chef de manœuvre :
 - Réception des appels d'urgence (accident, départ d'incendie, menaces,...) ; Déclenchement des secours SLI ;
 - Appel des secours extérieurs : Protection civile, de la gendarmerie et/ou des pompiers en fonction du type d'appel ;
 - Secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistre, de malaise, de catastrophe dans les aéronefs et leurs environs ;
 - Evacuation et mise en sécurité des victimes ;
 - Exploitation des véhicules et matériels d'incendie.
 - Participation à la mise en œuvre des plans d'urgence (plan ORSEC,) en cas de crise grave (crash aérien) conformément aux procédures existantes.
- Activité de prévention et de contrôle :
 - Contrôle, sur les aires de trafic, de l'application des règles de sécurité incendie : neutralisation des hydrocarbures déversés sur les aires, vérification de l'état et du positionnement des extincteurs ... ;
 - Contrôle, vérification et entretien du matériel incendie, accessoires et équipements mis à disposition ;
 - Réalisation d'entretiens mécaniques de 1er niveau ; Maintien de l'état de propreté des locaux ;
 - Transmission d'informations nécessaires à la rédaction des rapports d'intervention ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- Réalisation de missions ponctuelles de prévention (mesures de glissance, lors d'avitaillement ou transfert de carburant, ...);
- Activités d'entretien et d'actualisation des compétences conformément à la réglementation en vigueur ;
- Actualisation de ses connaissances théoriques et techniques (aérodrome, métier, matériels, ...);
- Entretien de sa condition physique.

4.2.1.6 Compétences requises

Être capable de :

- Evaluer en temps réel les risques d'une situation/d'un évènement ;
- Adapter son langage et son comportement à la diversité des interlocuteurs et des situations ;
- Appliquer dans les délais les consignes ;
- Appliquer des règles de sécurité strictes ;
- Anticiper les situations et prévenir les incidents ;
- Déetecter des dysfonctionnements sur les matériels mis à disposition ;
- Partager ses savoir-faire et ses connaissances ;
- Veiller à sa condition physique et son hygiène de vie ;
- Gérer son stress ;
- Maîtriser l'utilisation des moyens de secours et de lutte contre l'incendie ;
- Bien connaître le site, l'emplacement des locaux à risques importants et les organes de coupure ;
- Posséder les connaissances aéronautiques générales (phraséologie aéronautique, aéronefs, ...);
- Utiliser les fonctionnalités des outils informatiques mis à disposition (bureautique) ;
- S'exprimer en anglais courant.

4.2.2 Chef manœuvre

4.2.2.1 Missions permanentes

Gérer en temps réel une équipe d'intervention ainsi que les matériels dédiés à leur activité avec l'objectif de contribuer au quotidien à développer la prévention de l'aérodrome.

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

4.2.2.2 Domaines d'interventions

Zone d'aérodrome et zone voisine d'aérodrome.

4.2.2.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - Sous-officier sapeur-pompier civil ou militaire ;
 - Pompier d'aérodrome avec expérience, selon la réglementation en vigueur.
- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation toutes zones ;
 - Permis correspondant au véhicule SLI.
 - Agrément de chef de manœuvre, le cas échéant.

4.2.2.4 Conditions de travail

- Horaires décalés avec gardes de nuit y compris les week-ends et jours fériés ;
- Port d'uniforme ou tenue spécialisée.

4.2.2.5 Activités principales

- Activités de maintien du niveau de protection :
 - Contrôle du maintien des moyens d'intervention prévus par la réglementation (moyens humains et matériels) ;
 - Contrôle de l'application des consignes opérationnelles générales et particulières.
 - Vérification et essais des véhicules. ;
 - Exécution avec son équipe d'exercices de simulation ;
 - Mise en œuvre des activités d'entraînement physique ;
 - Animation de la formation de son équipe ;
 - Coordination des tâches ponctuelles de prévention (mesures de glissance, avitaillement ou transfert de carburant, ...).
- Activités d'intervention d'urgence :
 - Coordination en temps réel des secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistre ou de catastrophe ;
 - Participation à la coordination des évacuations et de la mise en sécurité des victimes ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

4.2.3 Chef de brigade SLI

4.2.4.1 *Missions permanentes*

4.2.4.2 *Domaines d'interventions*

4.2.4.3 *Conditions d'accès*

4.2.4.4 *Conditions de travail*

4.2.4.5 *Activités principales*

4.3.4.6 *Compétences requises*

4.2.4 Technicien supérieur SLI

4.2.3.1 *Missions permanentes*

4.2.3.2 *Domaines d'interventions*

4.2.3.3 *Conditions d'accès*

4.2.3.4 *Conditions de travail*

4.2.3.5 *Activités principales*

4.3.3.6 *Compétences requises*

4.2.5 Responsable SLI

4.2.5.1 *Missions permanentes*

Garantir l'organisation et le maintien opérationnel de l'ensemble du personnel et des moyens utilisés au sein du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie SLI.

4.2.5.2 *Domaines d'interventions*

Zone aérodrome et zone voisine aérodrome (ZA et ZVA).

4.2.5.3 *Conditions d'accès*

- Formation initiale requise :
 - BAC + 2 ou équivalence ;



- Participation à la mise en œuvre des plans d'urgence d'aérodromes (Plan ORSEC, ...) en cas de crise grave (crash aérien) conformément aux procédures existantes.
- Activité de suivi administratif :
 - Saisie de la main courante ;
 - Rédaction de comptes rendus d'intervention ;
 - Participation à l'élaboration des consignes opérationnelles ; Animation de réunions de travail ;
 - Transmission à sa hiérarchie des informations opérationnelles et des dysfonctionnements.

4.2.2.6 Compétences requises

Être capable de :

- Maintenir un état de vigilance permanent afin de détecter tout dysfonctionnement, toute anomalie ;
- Evaluer la gravité et les risques d'une situation/d'un évènement ;
- Garantir le maintien des moyens techniques et humains liés au niveau de protection ;
- Garantir en temps réel l'application des règles et des consignes de sécurité ;
- Diagnostiquer les défaillances physiques et psychologiques de ses collaborateurs ;
- Rendre compte par oral et écrit de ses activités ;
- Veiller à sa condition physique et à son hygiène de vie ;
- Gérer son stress.
- Appliquer les procédures de sauvetage et de lutte contre les incendies d'aéronefs ;
- Maîtriser l'utilisation des moyens de secours et de lutte contre l'incendie ;
- Maîtriser la phraséologie aéronautique ;
- Utiliser les fonctionnalités des outils bureautiques ;
- Informer et rassurer en anglais une personne en situation d'urgence.
- Management :
 - Contribuer au développement des compétences de ses collaborateurs ;
 - Convaincre et faire adhérer ses collaborateurs ;
 - Evaluer les réalisations et performances individuelles et collectives.

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- BTS en Sauvetage et lutte contre l'incendie.
- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation ;
 - Agrément de responsable du service SLI, le cas échéant.

4.2.5.4 Conditions de travail

- Horaires administratifs.

4.2.5.5 Activités principales

- Activités de management spécifiques au SLI :
 - Réalisation et mise à jour des consignes opérationnelles et veille à leur application permanente ;
 - Analyse du trafic et propositions sur le niveau de protection ;
 - Maintien opérationnel de l'ensemble des moyens ;
 - Planification de la maintenance préventive et corrective ;
 - Organisation des interventions de maintenance curative ;
 - Contribution à l'élaboration du plan de secours spécialisé aérodrome ;
 - Participation à la gestion des situations de crise ;
 - Veille réglementaire SLI.
- Activités de pilotage et gestion :
 - Contribution à la stratégie de son domaine en fonction des évolutions de l'environnement dans le cadre du plan stratégique de développement aéroportuaire et déclinaison en missions et objectifs ;
 - Evaluation des résultats (suivi des indicateurs) et Reporting
 - Organisation des contrôles réglementaires liés à l'activité de son entité ;
 - Anticipation des moyens techniques nécessaires à l'activité ;
 - Participation à l'élaboration des budgets et suivi.
- Activités de management :
 - Animation de l'équipe (cohésion, coordination, motivation) ;
 - Assistance et conseil aux collaborateurs dans la réalisation des objectifs ;
 - Définition de l'organisation de travail (procédures, circulation de l'information, systèmes de délégation,...) en fonction des fonctions, objectifs et compétences requises ;
 - Définition des besoins en matière d'effectifs et de compétences et intervention dans le processus de recrutement ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

- Définition des objectifs individuels de développement des compétences et accompagnement dans leur réalisation (formation, ...);
- Évaluation de la performance et des compétences au niveau qualitatif et quantitatif.

4.2.5.6 Compétences requises

- Être capable de :
 - Analyser les situations en temps réel et concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions appropriées à la complexité des situations
 - Hiérarchiser les actions à mettre en place ;
 - Gérer une situation de crise ;
 - Assister les victimes en cas de besoin ;
 - Anticiper les situations et prévenir les incidents ;
 - Garantir la conformité et le bon fonctionnement du service ;
 - Appliquer les normes de la sécurité incendie ;
 - Utiliser les fonctionnalités des outils bureautiques ;
 - S'exprimer en anglais courant.
- Management :
 - Anticiper et gérer les conflits entre collaborateurs ;
 - Concevoir une organisation de travail efficace ;
 - Contribuer au développement des compétences de ses collaborateurs ;
 - Convaincre et faire adhérer ses collaborateurs ;
 - Evaluer les réalisations et performances individuelles et collectives ;
 - Garantir l'application des procédures et la réglementation en matière de sécurité, sûreté, environnement et qualité ;
 - Transmettre ses savoir-faire et ses connaissances.

4.2.6 Agent péril Animalier

4.2.6.1 Missions permanentes

- Réaliser des actions préventives qui visent à rendre le milieu aéroportuaire inhospitalier aux animaux ;
- Mettre en œuvre les mesures appropriées d'effarouchement ou de prélèvement des animaux.



	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

4.2.6.2 Domaines d'interventions

Emprise de l'aérodrome ;

4.2.6.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - CAP / BEP ou équivalent en expérience professionnelle.
- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation ;
 - Permis de chasse ;
 - Habilitation radio et conduite (phraséologie, ...) ;
 - Habilitation « lutte animalière ».

4.2.6.4 Conditions de travail

- Horaires décalés suivant le lever et le coucher du soleil ;
- Missions essentiellement réalisées en extérieur ;
- Ambiance sonore élevée (port d'EPI).

4.2.6.5 Activités principales

- Activités permanentes de surveillance et d'intervention :
 - Surveillance constante des aires de mouvements avec maintien d'une présence effective aux abords immédiats de la piste en service, par des rondes d'inspections ponctuelles conformément aux consignes ;
 - Contribution à l'évaluation des situations potentiellement dangereuses (seul ou après appel du pilote, du contrôleur aérien, ...) ;
 - Effarouchement des volatiles avec la mise en œuvre de divers dispositifs d'effarouchement mobiles ou fixes (appareils sonores, laser, ...) ;
 - Capture ou prélèvement des animaux par mise en œuvre des moyens appropriés (fusil, lasso, pièges, battues,...) ;
 - Information spontanée ou à la demande de la tour de contrôle de la situation animalière locale ;
 - Coordination des informations avec le service de la navigation aérienne au moyen de radio communications ;
 - Ramassage systématique de tout animal mort ou blessé sur l'aire de mouvement, après autorisation du service compétent ;
 - Récupération des restes (carcasses) d'animaux sur l'aire de manœuvres à des fins d'expertise ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
---	---	--

- Transmission des restes non putrescibles.
- Activités de prévention et suivi administratif:
 - Vérification et entretien, à la prise de poste, des armes, du matériel et des véhicules ;
 - Rédaction d'un compte-rendu quotidien de la situation, des actions menées et du matériel utilisé, en fin de vacation et mise à jour du cahier journalier de liaison ;
 - Signalement des situations ou lieux potentiellement attractifs (aérodrome et son voisinage) pour les animaux ;
 - Mise à jour de fiches de collision et transmission hiérarchique ;
 - Suivi du stock et des commandes de munitions.

4.2.6.6 Compétences requises

Être capable de :

- Comprendre et respecter son périmètre d'intervention et d'autonomie ; Appliquer des procédures et des modes opératoires ;
- Maintenir un état de vigilance permanente afin de détecter toute anomalie, tout dysfonctionnement ;
- Référer à sa hiérarchie notamment en cas de situation non répertoriée ;
- Analyser les situations en temps réel et concevoir, mettre en oeuvre et évaluer les actions appropriées à la complexité des situations ;
- Anticiper les situations potentiellement dangereuses ; Diagnostiquer les anomalies et les traiter en conséquence ; Manier et entretenir les armes à feu (fusil et pistolet) ; Maîtriser les appareils mobiles d'effarouchement ;
- Posséder les connaissances aéronautiques générales (phraséologie aéronautique, aéronefs, ...) ;
- Posséder les connaissances nécessaires en ornithologie et mammalogie ; Connaître l'emprise aéroportuaire.

4.2.7 Responsable gestion de la sécurité

4.2.7.1 Missions permanentes

Garantir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de la plateforme en :

- Supervisant toutes les missions de sécurité;
- Encadrant les équipes d'intervention.

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

4.2.7.2 Domaines d'interventions

Ensemble de la plateforme.

4.2.7.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - BAC + 3 minimum ou équivalent dans une spécialité en lien avec l'activité de gestion de la sécurité.
- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation.

4.2.7.4 Conditions de travail

Horaires administratifs.

4.2.7.5 Activités principales

- Activités de management spécifiques à la sécurité :
 - Coordination et supervision des programmes de gestion de la sécurité et analyse des risques sur les postes de travail ;
 - Participation à l'élaboration du plan de secours ;
 - Contrôle permanent de l'application des consignes y compris lors d'évènements temporaires ou exceptionnels (travaux, salons, ...) ;
 - Elaboration de l'ensemble des cahiers des charges ou conventions dans son domaine ;
 - Garant du respect des règles de gestion de la sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées ;
 - Conception des procédures d'intervention, d'évacuation et de simulation ;
 - Organisation, planification et contrôle des opérations de prévention et de protection, et mise en œuvre de mesures correctives ;
 - Réalisation de campagnes de sensibilisation à la sécurité ;
 - Conseil auprès de l'ensemble des services aéroportuaires ;
 - Veille réglementaire.
- Activités de management :
 - Animation de l'équipe (cohésion, coordination, motivation) ;
 - Anticipation, planification et optimisation de l'activité des entités encadrées.
 - Déclinaison de la stratégie en missions et objectifs pour l'entité ;

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
---	---	--

- Définition de l'organisation de travail (procédures, circulation de l'information, systèmes de délégation,...) en fonction des fonctions, objectifs et compétences requises ;
- Définition des besoins en matière d'effectifs et de compétences et intervention dans le processus de recrutement ;
- Définition des objectifs individuels de développement des compétences et accompagnement dans leur réalisation (formation, ...) ;
- Evaluation de la performance et des compétences au niveau qualitatif et quantitatif ;
- Reporting stratégique ;
- Suivi des indicateurs stratégiques.

4.2.7.6 Compétences requises

- Être capable de :
 - Analyser les situations en temps réel et concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions appropriées à la complexité des situations ;
 - Hiérarchiser les actions à mettre en place ;
 - Gérer une situation de crise ;
 - Anticiper les situations et prévenir les incidents ;
 - Conduire des projets de changement en utilisant les techniques de gestion de projet ;
 - Utiliser de fonctionnalités des outils bureautiques S'exprimer en anglais courant.
- Management :
 - Anticiper et gérer les conflits entre collaborateurs ;
 - Concevoir une organisation de travail efficace ;
 - Concevoir une stratégie opérationnelle ;
 - Contribuer au développement des compétences de ses collaborateurs ;
 - Convaincre et faire adhérer ses collaborateurs ;
 - Garantir l'application des procédures et la réglementation en matière de sécurité, sûreté, environnement et qualité ;
 - Transmettre ses savoir-faire et ses connaissances.



	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
---	---	--

Chapitre 5 : Métiers environnement

5.1 Objectifs des métiers environnement

- Prévenir, maîtriser et évaluer les impacts sur l'environnement des activités aéroportuaires en lien avec les services de l'Etat ;
- Mettre en œuvre des actions d'information, de prévention et de concertation avec les collectivités territoriales, les riverains ;
- Promouvoir les bonnes pratiques environnementales en impliquant les partenaires et clients de la plateforme.

Liste des métiers

- Technicien environnement ;
- Responsable environnement.

5.2 Technicien environnement (Air — Déchets — Eau — Energie)

5.2.1 Missions permanentes

- Garantir l'optimisation du fonctionnement des installations avec l'objectif d'économiser les ressources, de maîtriser les rejets et de prévenir les risques environnementaux ;
- Contribuer à positionner l'aérodrome comme un outil de développement durable en veillant au respect des normes réglementaires environnementales et des engagements locaux.

5.2.2 Domaines d'interventions

Plate-forme aéroportuaire et territoires concernés.

5.2.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - Bac + 2 (dans les domaines de l'environnement, l'hygiène, la sécurité et/ou spécialisé en énergie, gestion des fluides, ...).
- Expérience requise :
 - production et distribution d'énergie/de fluides ;
 - traitement des eaux, sécurité, hygiène, environnement.
- Habilitation / permis :
 - Autorisation de conduire côté piste.



	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

5.2.4 Conditions de travail

- Protection individuelle adaptée à l'activité (masques, combinaison, ...).

5.2.5 Activités principales

- Activités liées à la gestion des déchets :
 - Organisation des opérations de collecte sélective : suivi des vidanges bennes, vérification de la qualité du tri, contrôle des conditions de stockage et de transport des déchets, exploitation déchetterie ;
 - Information et sensibilisation au respect des consignes en matière de gestion de déchets ;
 - Mise en place de tableaux de bord quantitatifs, qualitatifs et financiers (factures fournisseurs, pesées, indicateurs, filières, ...) ;
 - Transmission des éléments de facturation clients ;
 - Suivi de la réglementation, mise en application et contrôle ;
 - Contribution à la définition des équipements et procédures pour la bonne gestion des déchets et suivi de leur mise en œuvre ;
 - Contribution à la rédaction des Cahier des clauses techniques et avenants aux marchés.
- Activités liées à la maîtrise des consommations d'énergie :
 - Suivi du fonctionnement optimal des installations de production et de distribution d'énergie : chauffage, climatisation, éclairage... ;
 - Suivi des usages et des consommations (gestion centralisée, analyses des variations, ...) ;
 - Mise en place de tableaux de bord quantitatifs, qualitatifs et financiers (factures fournisseurs, indicateurs, sources d'énergie, ...) .
 - Contrôle de la mise en conformité et du respect des normes ;
 - Proposition, contribution et mise en œuvre des actions correctives (plan d'économie d'énergie, ...) ;
 - Contribution à l'élaboration des standards techniques (luminaire basse consommation, ...) et vérification de leur prise en compte ;
 - Contribution à la définition des schémas fonctionnels (pose de compteurs, organisation des réseaux, ...) ;
 - Veille technique (énergies renouvelables, nouvelles technologies,...) ; Information et sensibilisation des utilisateurs et parties prenantes.
- Activités liées à la gestion de l'eau :

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- Suivi du fonctionnement optimal des installations de production et de distribution d'eau : réseau eau potable, eau industrielle, eau puisée, réseau incendie, ... ;
- Suivi des usages et des consommations (gestion centralisée, analyses des variations et de la qualité, ...) ;
- Suivi du fonctionnement optimal des installations de collecte et de traitement des eaux pluviales et eaux usées ;
- Mise en place de tableaux de bord quantitatifs, qualitatifs et financiers (factures fournisseurs, indicateurs, sources d'alimentation, ...) ;
- Suivi et contrôle de la qualité des eaux distribuées et des rejets conformément aux réglementations en vigueur et aux engagements locaux (potabilité, légionellose, charges et concentration, pH et température, ...).
- Proposition, contribution et mise en œuvre des actions correctives (plan d'économie des consommations d'eau, recherche de fuites, ...) ;
- Contribution à l'élaboration des standards techniques (robinets optiques, réducteurs de débits...) et vérification de leur prise en compte ;
- Contribution à la définition des schémas fonctionnels (pose de compteurs, organisation des réseaux, ...).
- Veille technique (modes de traitement, récupération des eaux pluviales, nouvelles technologies, ...) ;
- Information et sensibilisation des utilisateurs et parties prenantes.
- Activités liées à la qualité de l'air :
 - Contribution à la réalisation et au suivi des mesures, études et modélisations (campagnes ponctuelles, capteurs permanents, recensement des émissions, bilan carbone, ...) ;
 - Mise en place d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs (polluants, sources d'émission, ...) ;
 - Suivi et contrôle réglementaire des rejets atmosphériques ;
 - Participation aux programmes de réduction des émissions et gestion des quotas carbone ;
 - Contribution à l'intégration des bonnes pratiques et des moyens de réduire la pollution de l'air (Plan Déplacement Entreprise, Haute Qualité Environnementale, véhicule propre, ...) ;
 - Information et sensibilisation des clients, parties prenantes et grand public.

5.2.6 Compétences requises

Être capable de :



	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
--	---	--

- Interpréter des données techniques et savoir les communiquer ;
- Respecter et faire respecter les normes et procédures en vigueur ;
- Apporter son expertise technique sur les projets en cours et à venir ;
- Coordonner les activités des différents prestataires ;
- Prendre en compte les contraintes locales ;
- Déetecter les anomalies et dysfonctionnements et réagir en tant que de besoin ;
- Utiliser les fonctionnalités des outils informatiques dédiés ;
- Faire remonter les informations pertinentes à sa hiérarchie ;
- Adapter son comportement et son langage à la diversité des interlocuteurs et des situations.

5.3 Responsable environnement

5.3.1 Missions permanentes

Elaborer la politique environnementale de l'aérodrome en collaboration avec la Direction et en assurer la mise en œuvre et contribuer au développement durable.

5.3.2 Domaines d'interventions

Ensemble de la plateforme (zones publiques et zones réservées) et territoires concernés.

5.3.3 Conditions d'accès

- Formation initiale requise :
 - Bac + 5 ingénieur environnement.
- Expérience requise :
 - 3 à 5 années d'expérience dans le domaine de l'environnement.
- Habilitation / permis :
 - Titre de circulation.
 - Qualification auditeur interne si nécessaire.

5.3.4 Conditions de travail

Horaires administratifs.

5.3.5 Activités principales

- Activités d'élaboration de la stratégie :



	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1 ^{ère} Edition Septembre 2017
---	---	--

- Proposition pour le compte de la Direction de la politique environnementale ;
- Contribution à la définition de la politique de développement durable de l'aérodrome ;
- Gestion des relations avec les autorités locales et nationales, les administrations, les usagers de la plateforme, les élus locaux, des associations de riverains, du grand public, en matière d'environnement.
- Activités de mise en œuvre et de contrôle :
 - Identification des aspects et impacts environnementaux ;
 - Elaboration et animation des plans d'action concernant la politique environnementale ;
 - Organisation de la veille technique, technologique et réglementaire, de sa diffusion et de sa mise à jour ;
 - Pilotage du système de management environnemental et déploiement auprès de l'ensemble des clients hébergés ;
 - Elaboration d'indicateurs de suivi du système de management environnemental.
- Activités de conseil et d'expertise :
 - Organisation et réalisation d'audits environnementaux ;
 - Identification des besoins interne en matière de formation et sensibilisation des partenaires de la plateforme ;
 - Conception et animation de sessions de formation et de sensibilisation ;
 - Elaboration de dossiers réglementaires (Installations classées pour la Protection de l'Environnement, Installations Ouvrages et Travaux d'Aménagement, Etudes d'impacts, ...)
 - Conseil auprès des différents Services et Directions pour l'intégration des prescriptions et exigences environnementales dans l'ensemble des activités (achats, projets, conception, ...) ;
 - Conseil auprès des clients hébergés de la plateforme.
- Activités de communication et de Benchmarking :
 - Concertation avec les riverains, les municipalités limitrophes... ;
 - Organisation, animation, participation à des réunions de concertation ;
 - Elaboration et développement des outils de communication environnementale (internet, bulletins, expositions, lettre aux riverains, ...) ;
 - Recherche des pratiques innovantes dans le domaine environnemental.

	MANUEL DES METIERS DE L'EXPLOITANT D'AERODROME	1ère Edition Septembre 2017
--	---	--------------------------------

5.3.6 Compétences requises

Être capable de :

- Anticiper et piloter les évolutions pour son domaine d'expertise en assurant une fonction préventive, corrective et de recherche ;
- Obtenir la mobilisation des acteurs concernés par la mise en œuvre de la politique environnementale ;
- Créer, entretenir et développer un réseau relationnel ;
- Argumenter pour convaincre différents interlocuteurs dans son domaine d'expertise ;
- Maîtriser les relations avec des interlocuteurs sensibles en préservant les intérêts et l'image de l'aérodrome ;
- Rédiger et formaliser pour mettre en œuvre et valoriser les actions ;
- Maîtriser la réglementation et référentiels en matière d'environnement ;
- Connaître les institutions et organismes publics de référence pour ces domaines.
- S'exprimer en anglais courant et comprendre l'anglais technique ;
- Concevoir une politique dans son domaine d'expertise ;
- Adapter son comportement et son langage à la diversité des interlocuteurs et des situations ;
- Maîtriser une relation avec des interlocuteurs sensibles en préservant les intérêts et l'image de l'aérodrome ;
- Garantir l'application de la réglementation.